

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

N° d'article 06396900

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

P305+P351+P338 protection des yeux/du visage.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage réduit (<= 125 ml)**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur à 133.19 g/mol

Composants dangereux**1,1'-iminodipropan-2-ol**

No. CAS 110-97-4

No. EINECS 203-820-9

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Conduire chez le médecin.

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traitement symptomatique, pas de spécifique antidote connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

Moyens d'extinction non-appropriés

pas de restrictions concernant les agents d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Vapeurs plus lourdes que l'air. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter d'inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante. écarter personnes sans défense. Ne pas toucher

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservier les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Classes de stockage

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

Classe de stockage d'après TRGS 510	11	Des matières solides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est hygroscopique. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Pratiques générales d'hygiène industrielle. Veiller à une ventilation adéquate. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. En cas d'apparition de vapeurs, utilisez un filtre de type A (= contre les vapeurs de composés organiques) selon la norme EN 14387. DIN EN 143

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.11 mm

Temps de pénétration 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État de la matière** solide**Couleur** beige**Point de fusion**

Valeur 42 à 45 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 249 à 250 °C

Pression 993 hPa

méthode Valeur de littérature

Point d'éclair

Valeur à 135 °C

méthode closed cup

Température d'inflammabilité

Valeur à 290 °C

méthode DIN 51794

Densité et/ou densité relativeValeur à 1.004 g/cm³

température 25 °C

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

méthode

Valeur de littérature

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger de coup de poussière

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses : Agents d'oxydation. anhydrides d'acides. halogénures d'acides. Isocyanates. Attention ! Au contact de nitrites, de nitrates ou d'acide nitreux, il peut y avoir formation de nitrosamines !

10.4. Conditions à éviter

Forte élévation de température.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

1,1'-iminodipropan-2-ol

Espèces	rat			
DL50		à	4.765	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

1,1'-iminodipropan-2-ol

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

1,1'-iminodipropan-2-ol

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

1,1'-iminodipropan-2-ol

Espèces	lapin
---------	-------

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

Durée d'exposition 72 h
évaluation irritant
méthode OCDE 405

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation (Composants)**1,1'-iminodipropan-2-ol**

Remarque Aucun données connues.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**1,1'-iminodipropan-2-ol**

Remarque Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**1,1'-iminodipropan-2-ol**

Remarque Aucun données connues.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**1,1'-iminodipropan-2-ol**

Remarque N'est disponible

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****1,1'-iminodipropan-2-ol**

Espèces poisson rouge doré (Carassius auratus)
CL 50 à 1100 mg/l

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

Durée d'exposition 24 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****1,1'-iminodipropan-2-ol**

Remarque Aucun données connues.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informationsLe produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion $\geq 0,1$ % p/p.**RUBRIQUE 16: Autres informations****Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Informations complémentaires

Nom commercial: Bis(2-Hydroxypropyl)amine ≥98.0% (T)

Numéro de la matière: 063969

Version: 1 / CH

Date de révision: 20.04.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 20.04.26

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.